



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°594) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES LOUDIÈRES, LISZT
ET SOSTENUTO, A L'ASSOCIATION
CERTIFICAT DALCROZE FRANCE, A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° AU-19-445
EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Certificat Dalcroze France » représentée par Madame Hélène SCHMIT, en qualité de Présidente, et domiciliée, 26 rue du rendez-vous, 75012 Paris, d'organiser des ateliers, dans les salles, Loudières, Liszt et Sostenuto pour une formation certificat Dalcroze, les samedis 12 octobre 2019 et 25 avril 2020 de 10 h à 18 h 30, les samedis 16 novembre, 7 décembre 2019 et 11 janvier, 7 mars 2020 de 13 h à 18 h 30 et les dimanches 13 octobre, 17 novembre et 8 décembre 2019, 12 janvier et 8 mars 2020 de 9 h 30 à 16 h 45 et le dimanche 26 avril de 9 h 30 à 18 h 45 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Certificat Dalcroze France » représentée par Madame Hélène SCHMIT, en qualité de Présidente, et domiciliée, 26 rue du rendez-vous, 75012 Paris, une convention de location de salles pour un montant de 2 069,16 € T.T.C. (deux mille soixante-neuf euros et seize centimes) et un montant de 961,14 € T.T.C. (neuf cent soixante et un euros et quatorze centimes) au titre des frais de gardiennage, afin d'organiser une formation certificat Dalcroze, dans les salles, Loudières, Liszt et Sostenuto, les samedis 12 octobre 2019 et 25 avril 2020 de 10 h à 18 h 30, les samedis 16 novembre, 7 décembre 2019 et 11 janvier, 7 mars 2020 de 13 h à 18 h 30 et les dimanches 13 octobre, 17 novembre et 8 décembre 2019, 12 janvier, et 8 mars 2020 de 9 h 30 à 16 h 45 et le dimanche 26 avril de 9 h 30 à 18 h 45 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191121-lmc1H6622H1-AR
Date de réception en Préfecture : 21/11/2019
Date de Publication : 21/11/2019